vinetur

Le Royaume-Uni affirme que le vin restera exclu de l’accord SPS envisagé avec l’UE

Le Royaume-Uni affirme que l’accord SPS envisagé avec l’UE ne mettra pas fin aux divergences actuelles en matière de réglementation du vin

mercredi 18 novembre 2026



Mardi 17 novembre, le gouvernement britannique a indiqué au Parlement que le vin resterait exclu du champ de l'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) envisagé entre le Royaume-Uni et l'UE. Cet accord n'obligerait donc ni le Royaume-Uni ni l'Union européenne à revenir sur les différences actuelles en matière de réglementation du vin, ni à les modifier.

Cette clarification figure dans une réponse écrite au Parlement de Stephen Morgan, qui s'exprimait au nom du ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Il répondait à une question du député conservateur Mike Wood, qui demandait si le futur accord SPS entre le Royaume-Uni et l'UE imposerait de revenir sur les divergences réglementaires actuelles concernant le vin ou de les modifier.

La réponse de Morgan était sans équivoque. « Le vin reste exclu du champ de l'accord SPS envisagé entre le Royaume-Uni et l'UE », a-t-il déclaré. « L'accord n'obligera donc pas à revenir sur les divergences réglementaires actuelles concernant le vin ni à les modifier. »

Cet échange apporte une précision supplémentaire à la position du gouvernement sur un sujet qui retient l'attention des entreprises engagées dans les échanges transfrontaliers. La question de Wood faisait suite à une réponse antérieure du gouvernement, publiée le 28 octobre en réaction à une autre question parlementaire sur la réglementation du vin. Dans sa nouvelle question, il demandait précisément si l'accord prévu aurait une incidence sur l'évolution des règles applicables au vin depuis la sortie du Royaume-Uni du cadre de l'UE.

La réponse indique que, du moins dans le cadre de l'accord actuellement envisagé, le vin est traité différemment des produits relevant plus généralement des règles sanitaires et phytosanitaires. Les accords SPS portent généralement sur la sécurité sanitaire des aliments ainsi que sur la protection de la santé animale et végétale. En précisant que le vin ne relève pas du champ de l'accord, le gouvernement a signalé que les négociations sur ce dossier ne visent pas à rapprocher de nouveau les réglementations sur le vin.

Ce point est important pour la filière des boissons, car il laisse entendre que les producteurs, importateurs et exportateurs ne devraient pas s'attendre à ce que les seules négociations SPS mettent fin aux divergences réglementaires distinctes entre le Royaume-Uni et l'UE en matière de vin. Pour les entreprises qui commercialisent du vin de part et d'autre de la Manche, cette réponse indique plus clairement que les difficultés de conformité liées aux divergences actuelles devraient perdurer, sauf si elles sont traitées dans le cadre d'une autre politique ou d'une autre négociation.

La formulation du gouvernement est également notable par ce qu'elle ne dit pas. Morgan n'a annoncé aucune nouvelle politique en matière de réglementation du vin et n'a pas laissé entendre que le Royaume-Uni envisageait de revenir sur les différences actuelles par voie législative nationale. Il n'a pas non plus évoqué de discussions distinctes avec l'UE sur des règles propres au vin. Sa réponse portait uniquement sur les effets de l'accord SPS envisagé.

La question est importante, car les divergences réglementaires peuvent influer sur la planification des échanges, la certification, l'homologation des produits et l'accès aux marchés. Même une brève réponse parlementaire peut peser dans le débat lorsqu'elle précise ce qu'un accord plus large entre le Royaume-Uni et l'UE pourrait ou non apporter. Dans le cas présent, le gouvernement a employé des termes sans équivoque pour affirmer que l'accord SPS ne sera pas le mécanisme qui modifiera la situation actuelle du vin.

La réponse parlementaire a été publiée dans le cadre du système de questions écrites de la Chambre des communes, qui permet aux députés de demander aux ministres des précisions précises sur les politiques, consignées au compte rendu. Wood demandait si les divergences concernant le vin devraient être « annulées » ou « modifiées ». Morgan a répondu aux deux possibilités en précisant qu'aucune ne serait imposée, puisque le vin n'est pas couvert par l'accord envisagé.

Dans cet échange, le gouvernement n'a pas apporté de précisions supplémentaires sur les limites pratiques de cette exclusion ni indiqué si certaines questions réglementaires liées au vin pourraient être examinées dans un autre cadre. Il n'a pas non plus précisé si l'exclusion avait été demandée par l'une des parties ou acceptée conjointement lors des négociations. La réponse écrite s'est limitée à rappeler que l'accord SPS envisagé

ne s’étend pas au vin et que les divergences actuelles resteront donc en place.